

Le lourd silence autour des viols de mineurs

« La sphère familiale, c'est le tombeau »

La famille n'est pas toujours le lieu de protection qu'elle est censée incarner. Les avocats le savent bien. « J'ai en mémoire un dossier, dans lequel on essayait de régler ça en famille. Pour ne pas faire éclater l'affaire, relate M^e Véronique Wilhem. La sphère familiale, c'est le tombeau ». L'enfant abusé est face à un clan. Prendre la parole, c'est faire exploser les liens existants. Certains parents prennent le risque du conflit pour protéger l'enfant. D'autres ne le font pas. Pour la victime, le fait de parler brise le secret. Celui que l'agresseur exige de sa victime, dans le chantage affectif ou la menace. « C'est toujours le même processus, une lente dérive, l'enfant devient petit à petit l'objet sexuel de l'adulte », analyse l'avocate toulonnaise. L'agresseur choisit sa victime, celle avec qui il peut établir ce secret. « Pour l'enfant, il est compliqué de différencier l'amour de l'abus. On dit à une petite-fille "Tu es ma princesse, je t'aime fort, nous avons un secret" ».

L'épreuve du procès

Selon l'âge du mineur, la compréhens-



Maitre Wilhem connaît bien les dossiers d'abus dans le cercle familial. Ici, avec la mère d'une jeune victime. (Photos Laurent Martinat)

sion des faits est différente. La réaction psychologique aussi. De manière générale, le viol provoque « une sidération, une idée de mort. Ce sentiment est lié à l'effraction psychique » que représente ce crime. C'est après, plus tard, en grandissant, que « les choses vont être comprises ». Voilà pourquoi toute victime a besoin d'un « espace de parole libre et protégé, pour pouvoir verbaliser ». Le moment du procès est une épreuve, mais il est bénéfique, es-

time M^e Wilhem. « Les mômes se rendent compte qu'on travaille pour eux. On les a entendus, on les a crus. C'est très dur de venir [devant la Justice], mais ensuite, c'est terminé ».

Faire exploser la chape

Sur la question du huis clos, parfois demandé car les victimes sont des mineurs, l'avocate toulonnaise est formelle : « La publicité des débats contribue à faire exploser la chape ». Aux assises, l'affaire est longuement évoquée, dans les détails. Cela peut être aussi « le moment où celui qui niait les faits craque ». L'avocate s'exclame vivement : « C'est très important que tous les membres de la famille entendent ce qui a été fait, de la bouche même de l'auteur. Que les choses soient dites et reconnues ». Ce moment est fondamental. « Quand le viol n'est pas condamné, il est accepté, donc il n'y a pas de raison qu'il ne se reproduise pas ».

Maitre Wilhem est membre d'un groupe d'avocats, le GRADE, qui organise des consultations gratuites pour les enfants. Permanence gratuite les mercredis de 14 h à 17 h. Tél. : 04.94.24.07.97.

Elle veut que justice soit rendue à sa fille

Quand l'affaire a éclaté, pendant l'été 2011, c'est un séisme qui a frappé cette famille domiciliée dans l'ouest-Var. Les parents sont divorcés, les enfants en bonne santé, la vie semble normale. Le coup de tonnerre vient d'une confidence qu'Estelle (1) fait à deux copines de classe. Elle a onze ans et raconte, un peu naïvement, ce que lui a fait son grand-père. Les deux amies répondent. « Mais Estelle, ce que tu as vécu, c'est un viol ». Le soir même, l'une des enfants écrit un message au papa d'Estelle, via Facebook. L'alerte est donnée. Le père se rend sur le champ à la brigade des mineurs de Toulon, qui ouvre un dossier.

« Elle était contente qu'on ne la prenne pas pour une menteuse ». En juillet 2011, le grand-père d'Estelle est arrêté et incarcéré à la prison de La Farlède — où il se trouve toujours. La petite-fille a réagi avec soulagement. « Elle a dit qu'elle était contente qu'on ne l'ait pas prise pour une menteuse », relate sa mère. Finalement, c'est la cour d'assises du Var qui ouvrira son dossier cette semaine, à huis clos. Bénéficiant toujours de la présomption d'innocence jusqu'à son jugement, le grand-père par alliance devra répondre de viol sur mineur et agressions sexuelles sur une petite fille, alors âgée de moins de 9 ans.

« Que les petites filles parlent sans avoir peur de faire de la peine »

Un an et demi après la révélation des faits, Sophie (2), la maman, est toujours ravagée par l'épreuve. La famille attend le moment du procès. « J'ai dit à ma fille que ce serait un procès pour elle. Monsieur R. sera jugé pour Mademoiselle B. qui a eu le courage de parler ». Rendre justice à sa fille est fondamental. Le sentiment de culpabilité guette. « Je n'ai pas su protéger ma fille de ça, je l'ai amenée dans la gueule du loup. Pour ça, je lui ai demandé pardon ».

Sa fille lui aurait répondu : « Mais non maman, tu n'aurais pas pu t'en apercevoir ». La petite-fille voulait devenir kiné. Aujourd'hui, elle se voit inspecteur dans une brigade des mineurs. Elle semble aller bien, « mais quand on creuse un peu, on voit que non », analyse sa mère. Elle martèle ce message : « Il faut que les petites filles ou garçons parlent. Qu'ils n'aient pas peur de faire de la peine ». Combien sont-ils à garder le silence ?

1. Afin de préserver l'anonymat de la petite-fille, les prisonniers ont été modifiés.



Corps et intimité des enfants

Dormir dans le lit d'un adulte, se promener tout nu au milieu d'adultes habillés, prendre la douche avec un « grand » de la famille... ces situations peuvent paraître anodines, gentilles, sans conséquence.

Respect du corps de l'enfant

L'avocate Véronique Wilhem n'est pas du même avis. Après 20 ans passés dans des dossiers d'abus sexuels, elle est une militante du respect du corps de l'enfant, jus-

que dans les gestes quotidiens. « Je me rends compte d'une sorte de tolérance à toucher l'enfant, que je trouve insupportable. L'enfant a besoin de contact charnel, mais il a un corps et une intimité ». Les parents doivent inculquer le respect des parties intimes, « que personne n'a le droit de toucher ». Autre sujet d'énervement, « ces petites filles qu'on habille comme des femmes, avec des petits strings. Ce n'est pas possible, il faut que les parents luttent contre ça ! »